

Liv Arty, assistante sexuelle

## "Je suis heureuse de contribuer à l'épanouissement des personnes en situation de handicap"

Publié le 29/09/23 - 12h01

Assistante sexuelle depuis trois ans, Liv Arty défend la plus-value de sa profession pour les personnes en situation de handicap. Elle soutient une pratique éthique respectant le consentement tant de l'accompagnant que de l'accompagné. La contradiction de la légalité de sa pratique mais de la pénalisation du client complique néanmoins son activité.



Professionnelle du secteur médico-social, Liv Arty défend une vision humaniste de l'assistance sexuelle. (Altopress/Photoalto/BSIP)

### Hospimedia : "Comment êtes-vous devenue assistante sexuelle ?

**Liv Arty\*** : Je travaille dans le secteur médico-social depuis une dizaine d'années. Dans le cadre de cet exercice, j'ai vite pris conscience que l'intime était un sujet complexe, qui soulevait de nombreuses questions en institution. Si certaines structures travaillent vraiment ces problématiques, je constate que des personnes vivent véritablement dans la solitude. Elles ont peu ou pas accès à leurs corps mais ont aussi besoin de tendresse et d'explorer leur sexualité. À partir de ce constat, je me suis formée sur cette thématique et ai finalement décidé de m'inscrire à la formation de l'association Corps solidaires en 2020. Je pratique l'accompagnement intime depuis environ trois ans.

## Associations militantes

Corps solidaires est une association qui s'est développée en France et en Suisse afin de former et mettre en relation des personnes en situation de handicap ou leurs aidants avec des assistants sexuels. Elle propose également de la formation continue et milite pour la dépénalisation de l'assistance sexuelle en France. Dans le cadre de l'exercice, par le truchement de cette association, les accompagnants s'engagent sur la base d'une charte éthique. Entre autres, il leur est demandé que l'assistance sexuelle ne soit pas leur activité rémunératrice principale. Notre intervenante est également adhérente au Collectif handicaps et sexualités ose (Ch(s)ose), qui n'intervient pas directement auprès des publics mais investit plutôt les espaces politiques. Parmi les associations militantes, peut aussi être citée l'association pour la promotion de l'accompagnement sexuel (Appas).

### H. : Comment se déroule votre activité ?

L. A. : Mon approche d'accompagnement intime est adaptable selon les besoins du bénéficiaire et de mes limites. Ma pratique vise à nourrir à la fois le bien-être émotionnel et physique. Je privilégie le terme "accompagnante intime" à celui d'"assistante sexuelle". Les activités varient, allant de discussions intimes, de partages éducatifs (anatomie, santé sexuelle, communication relationnelle et émotionnelle), à l'exploration corporelle ou d'autres propositions physiques. L'accent est toujours mis sur le respect, le consentement et le plaisir partagé. Il est possible que je puisse intervenir auprès de couples afin de leur permettre d'approfondir leur intimité. Mon objectif est de permettre à chaque personne de se sentir en sécurité pour partager leurs émotions, d'améliorer leur estime de soi et de renforcer leurs relations intimes.

### H. : Qu'appréciez-vous dans l'accompagnement intime ?

L. A. : Pour moi, le travail que je fais, c'est avant tout une forme d'aide et je trouve que c'est une grande chance de participer à créer des espaces où la parole, le cœur et le corps peuvent s'ouvrir. J'apprécie de pouvoir écouter l'autre dans son besoin. La sexualité est une voie pour aller à la rencontre de l'autre. Les personnes que j'accompagne aspirent à regarder, à toucher, à être regardées, à être touchées, être accueillies dans leurs inquiétudes et leurs différences. Je me sens chanceuse et reconnaissante de pouvoir partager tant de profondeur dans ces espaces d'humanité. Je suis heureuse de contribuer à leur épanouissement. Je suis fière de ce que je fais. Pour autant, l'assistance sexuelle n'est pas une réponse à tout, c'est une proposition parmi d'autres.

### H. : À quelles difficultés êtes-vous confrontée ?

L. A. : Il y a eu un bénéficiaire qui avait une attitude assez peu respectueuse et ne souhaitait pas respecter mes limites. Il assimilait mon activité à un service de prestations à la carte de pratiques sexuelles et ne semblait pas adhérer à mon cadre de travail. Dans ce cas, j'ai décidé de mettre fin à l'accompagnement. Le fait d'avoir suivi une formation, cela m'aide vraiment à prendre position. J'apprends à interroger mes limites, à me positionner et à faire ce qui est juste pour moi. Respecter les limites, les consentements, les miens comme ceux du bénéficiaire, c'est tout l'enjeu de cette pratique qui touche à l'intime. Cette difficulté inhérente à notre activité est à mesurer à chaque rencontre ; d'où l'importance, de la formation, d'un encadrement éthique et légal.

### H. : Comment vivez-vous l'ambiguïté de la législation actuelle, qui tolère votre pratique mais pénalise le client ?

L. A. : Le fait d'exercer dans un pays qui pénalise les clients rend difficile cette activité, qui est assimilée à du travail du sexe. Il y a des personnes en situation de handicap qui souhaiteraient recevoir des services d'accompagnement mais du fait que cela soit pénalement interdit ne franchissent pas le pas. C'est pareil pour les institutions. En France, la loi pénalise toute forme de proxénétisme. Sur le terrain j'observe de réels besoins. Certaines institutions en France peuvent décider d'organiser des séjours en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas... alors qu'en France, il y a des professionnels qui sont formés et ne peuvent pas forcément exercer auprès des usagers car elles s'inquiètent d'être pénalisées. Même si cela n'est jamais arrivé. Nous devons faire face au regard sociétal qui peut être difficile car cette activité n'est pas forcément acceptée. Il est donc essentiel de

travailler à la fois sur la sensibilisation du public et sur la défense des droits de nos bénéficiaires pour que notre pratique puisse être mieux comprise et respectée.

#### **H. : Justement constatez-vous une différence entre vos clients qui vivent à domicile ou en établissement médico-social ?**

**L. A. :** J'accompagne des personnes qui vivent principalement en milieu ordinaire et lorsque je rencontre des usagers de structures, ces échanges se font systématiquement à l'extérieur de l'établissement. En France, peu de directeurs prendraient le risque de faire venir une assistante sexuelle dans leurs murs, puisqu'ils seraient considérés comme proxénète par la loi. La principale différence entre ces deux types de publics tient au contexte institutionnel. D'après moi, il y a vraiment à sensibiliser les professionnels, les résidents et les familles sur cette thématique. Il est également important de questionner les représentations des professionnels sur les résidents. Il peut arriver que les projections de ceux-ci empêchent les usagers de s'autodéterminer. Certains contextes institutionnels me semblent peu favorables et je ne me vois pas intervenir au sein d'un établissement où les professionnels n'auraient pas été formés ou sensibilisés. Selon moi, il est beaucoup plus approprié de m'inscrire dans une dynamique où une démarche d'accompagnement qui s'est construite au long cours.

#### **H. : Quelle est votre position face à la récente note du comité consultatif national d'éthique qui ne se prononce pas en faveur de la dépenalisation de l'assistance sexuelle mais propose plutôt un accompagnement aux gestes du corps et de l'intimité (lire notre [article](#)) ?**

**L. A. :** Je ressens quelque chose d'assez ambivalent. Je me dis que c'est déjà ça, cela avance un peu. Par ailleurs, le conseil national consultatif des personnes handicapées propose de lancer des expérimentations dans le sens d'une légalisation (lire notre [article](#)). Mais ce n'est pas assez. Des associations se battent depuis longtemps. Cela avance trop lentement. J'espère que de ces réflexions initiées en lien avec les personnes en situation de handicap, nous allons pouvoir aborder le sujet et ouvrir les esprits. Selon moi, nous pourrions ensuite réfléchir, de manière exponentielle, aux autres personnes qui peuvent souffrir dans leur accès à la sexualité."

---

*\* Afin de protéger son anonymat, Liv Arty travaille et s'exprime sous pseudonyme.*

---

**Propos recueillis par Edoxie Allier**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonné ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>